



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Déclaration CGT à la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail de la DIR Ouest du 25 juin 2026

Face à un monde déchiré par les conflits, nous exigeons l'arrêt immédiat des guerres coloniales et un désarmement global. La guerre n'est que destruction, échec et mort. La paix n'est pas une utopie, c'est aussi le refus des inégalités, la liberté d'une information non manipulée, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et le droit de ne pas voir le fruit de notre travail détourné vers des budgets militaires démesurés ou une économie de guerre.

À la DIR Ouest, les conditions de vie et de santé au travail des agents se dégradent dû aux baisses incessantes d'effectifs, entraînant une augmentation des charges de travail, des changements, à la marge, d'organisations de travail, la non-possibilité de poser des congés. Le manque de reconnaissance et la perte de sens, amènent à du stress, des tensions entre collègues, des troubles psychosociaux.

De nombreuses alertes nous parviennent régulièrement, des collectifs de travail sont en souffrance. Au SGMAAPS, service support, charnière de la DIR Ouest, la situation se tend. Dans certains sièges de district, dans des CEI, les arrêts, les dysfonctionnements se multiplient et les effets de 13 ans de tentatives de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) ne se font pas sentir. La CGT réitère ses demandes d'avoir des indicateurs objectifs d'évaluation et de suivi de la souffrance au travail et des actions avec des résultats mesurables.

Sur les fortes chaleurs, qui deviennent de plus en plus fréquentes, nous vous rappelons que vous avez une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité et nous vous demandons de respecter les mesures de protections pour les agents, dont le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025.

Cette semaine des températures entre 33° et 40° ont été relevées dans certains locaux, plus de 43° à l'ombre en extérieur, hors chaussées, les repères INRS indiquent qu'au-delà de 30° en bureau et 28° en activité physique, il y a risque et qu'à partir de 33°, il y a danger.

Ces seuils ont largement été dépassés, quelles mesures de protection ont réellement été prises et quels programmes de travaux d'isolation et budget immobilier sont prévus à la DIR Ouest ?

Le décret entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025, a un chapitre dédié à la « prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense » et s'applique aux administrations et agent·es publics.

Il prévoit entre autre, d'avoir au minimum 3 litres d'eau potable et fraîche par agent en l'absence d'eau courante, donc chaque agent qui part sur le terrain doit avoir la possibilité de partir sur le terrain avec ces 3 litres d'eau fraîche et maintenue fraîche. Cette obligation est-elle bien respectée pour l'ensemble des agents de la DIR Ouest ?

Il prévoit également d'avoir une tenue de travail adaptée (pantalon et bermudas par exemple), et vous oblige à proposer aux agents des équipements de travail appropriés permettant une température corporelle stable, ainsi que la fourniture d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) permettant de limiter ou de compenser les effets des fortes températures ou de se protéger des effets des rayonnements solaires directs ou diffusés. Cette obligation est-elle bien respectée pour l'ensemble des agents de la DIR Ouest ?

Ces sujets sont évoqués depuis plusieurs années mais rien n'avance ! Nous vous avons ré-alerté lors de la FSSSCT du 19 mars 2026, mais rien...

Nous considérons que la note forte chaleur ne suffira pas par rapport aux dangers et aux contraintes supportés par les agents.

Nous demandons un plan de prévention « fortes chaleurs », où il y sera clairement défini, entre autre, une cartographie des locaux exposés, des espaces refuges, un protocole de réévaluation, un état des travaux d'isolation/climatisation, le calendrier d'aménagement des locaux les plus exposés, et budget associé, un protocole agents isolés, la dotation en eau et en EPI.

Ce plan devra être conditionné à l'avis de la FSSSCT avec l'existence d'un plan opérationnel.

Sur la sécurité des agents, le ministère utilise le prétexte de « la sécurité des agents » pour imposer deux projets d'instructions, la première concerne les procédures d'interventions et la deuxième les enquêtes accidents.

Pour la CGT l'objectif de la première instruction vise principalement à faire baisser les niveaux de service pour répondre à des objectifs d'économies, comme le fait de limiter nos interventions en Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU) pour les véhicules en panne par exemple. Elle modifie également la zone tampon de 50m à 100m, nous n'y sommes pas opposé mais ça ne doit pas rendre les agents potentiellement responsables en cas d'accident.

Le ministère nous avait expliqué que le Plan de Prévention Ministériel Renforcé (PPMR) 2023-2027 devait marquer une avancée significative pour la sécurité des agents des DIR. Les chiffres de l'accidentalité et des maladies professionnelles ne se sont pas améliorés depuis la mise en application de ce plan. Ceux de 2024 ont été donnés dans le RSU : + 64 % d'accidents et + 275 % d'accidents corporels subis par les agents des DIR intervenants sur la route. Ces données révèlent l'inefficacité du PPMR.

Face à ce constat le ministère s'est retrouvé dans l'obligation de rouvrir les discussions au sujet de la prévention. Cela s'est concrétisé à travers la mise en place d'un Comité de SUIvi (COSUI) du PPMR.

Les deux premières réunions de ce COSUI ont confirmé la différence de vision et de méthode qui existe entre les responsables ministériels et la CGT. Pour les responsables ministériels, la problématique vient du comportement des usagers et pour construire leurs projets ils ont décidé d'utiliser une méthode théorique, statistique et sécuritaire. Pour la CGT, la problématique est engendrée par le manque de moyens qui frappent nos services et nous exigeons que toute modification de procédures émane des préconisations issues des analyses des enquêtes accidents comme le stipule la circulaire du 11 octobre 2013.

Lors de la Formation Spécialisée Ministérielle (FSM) du 8 juin dernier, le ministère a retiré une partie de son projet notamment celle qui consistait à évaluer chaque situation pour envisager une intervention en BAU. Malgré ce retrait la majorité des organisations syndicales a voté contre (CGT, CFDT, UNSA, FSU). Pour la CGT le retrait d'une partie de ce projet est une bonne chose mais tout le reste est inacceptable car il est basé sur les propositions d'un groupe de travail et pas de l'analyse d'enquêtes accident.

Chaque agent exerçant ses missions sur les routes, sait combien notre présence est essentielle pour assurer la sécurité des usagers et des différents intervenants. Nous refusons que notre sécurité et celle des usagers soient les variables d'ajustement d'une politique de restriction budgétaire.

Les membres CGT

à la FSSSCT de la DIR Ouest